



PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Riom
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**Comités de pilotage des sites Natura 2000
FR8302003 et FR8301034 «Gorges de la Sioule »
Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2012 à Menat**

La réunion est présidée par M. GIULIANI, Sous-préfet de l'arrondissement de Riom

Sont présents :

Gilles GIULIANI	Sous-Préfet de Riom
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Philippe ANTOINE	DDT du Puy-de-Dôme
Patrice AVIDE	DDT du Puy-de-Dôme
Pierre-Henri PEYRET	DDT de l'Allier
Jean-Luc PONCHON	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Laurent LATHUILLIERE	Office National des Forêts - agence du Puy-de-Dôme
Bernard ALMERAS	ONF Bureau d'études Auvergne- Limousin
Laure PELISSIER	ONF Bureau d'études Auvergne- Limousin
Laurent DESAUNOIS	Office National de l'Eau et des Miliueux Aquatiques & Commune de Saint-Priest-des-Champs
François AURICHE	Conseil Général de l'Allier
Marcelle DESSALE	Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble
Serge DUGOURD	Commune des Ancizes-Comps
Daniel SAUVESTRE	Commune de Châteauneuf-les-Bains
Hugo MAVAIN	Commune de Mazerier
Jean NOTIN	Commune de Menat
Gérard VELLARD	Commune de Menat
Jacqueline AUGEREAU	Commune de Miremont
Claude GARACHON	Commune de Queuille
Georges BOILOT	Commune de Saint-Gal-sur-Sioule
Christian NONY	Commune de Sauret-Besserve
Jean-Pierre LANNAREIX	Commune de Vitrac
Nicolas BONNEFOUS	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles de l'Allier
Alain FOURNIER	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais
Georges SENETAIRE	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-De-Dôme
Jean-Pierre BRUN	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
Pierre TOURET	Ligue de Protection des Oiseaux - Auvergne
Emeline CADE	Conservatoire des espaces naturels de l'Allier

Sont excusés : M. le Sous-Préfet de Montluçon, Mme la Sous-Préfète de Vichy, le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme, l'Établissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, la Communauté de Communes du Bassin de Gannat, le SMAT du Bassin de la Sioule, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, la Commune de Saint-Gervais d'Auvergne, la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme.

Après l'accueil des participants par M. le Maire de Menat, le représentant de la DDT du Puy-de-Dôme ouvre la séance.

La réunion a pour objet de dresser le bilan des actions réalisées sur les sites depuis la réunion du comité de pilotage de juin 2011 et de proposer un programme d'actions pour l'année 2013.

Laure PELISSIER, du bureau d'étude Auvergne-Limousin de l'ONF, chargée de l'animation des sites pour le compte de l'Etat, présente les différents points de l'ordre du jour.

Rappels relatifs aux sites Natura 2000 « Gorges de la Sioule »

Les gorges de la Sioule entre le pont Montfermy (63) et le pont de Jenzat (03) sont concernées par deux sites :

- Un site relevant de la Directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages, dit « site oiseaux » ou ZPS (Zone Spéciale de Conservation), couvrant 26 026 ha.
- Un site relevant de la Directive européenne relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dit site « habitats », inclus dans le premier, qui couvre 377 ha.

Ces sites concernent 25 communes du Puy-de-Dôme et 8 communes de l'Allier.

Bilan des actions réalisées depuis juin 2011

Animation, suivi des projets, charte Natura 2000 :

Une part importante du travail d'animation a consisté à répondre aux sollicitations de porteurs de projets, de bureau d'études et des services de l'Etat pour des évaluations d'incidences sur les sites.

Une réunion de concertation avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, la LPO et l'ONCFS a eu lieu pour définir les conditions d'une pratique acceptable de l'escalade vis-à-vis du Faucon pèlerin sur le rocher Charlemagne à Blot l'Eglise en forêt domaniale de la Sioule. Il a été décidé de fermer l'accès de 4 secteurs aux grimpeurs pendant la période de reproduction de cette espèce. Un panneau d'information a été posé sur le site par le FFME.

Deux nouvelles chartes Natura 2000 ont été signées en 2012 :

- engagement d'un particulier pour 2,9 ha à Blot l'Eglise,
- engagement de l'Office National des Forêts pour 678 ha en forêts domaniales de la Sioule et de la Chartreuse.

Ceci porte la surface totale engagée dans la charte Natura 2000 à 722 ha.

Actualisation de la cartographie du site « habitats » :

Le but est d'avoir une cartographie complète et actualisée des habitats naturels sur ce site pour servir de référence au prochain document d'objectifs. Cette actions sera effectuée sur 2 ans (2012, 2013). Les étapes suivantes ont été réalisées :

- Validation d'une typologie des habitats par le Conservatoire Botanique du Massif Central en mars 2012.
- Première phase de la cartographie réalisée par l'ONF : 2000 ha, notamment en milieux ouverts, forêts alluviales et forêts de ravins.

Le rendu de l'étude est prévu en automne 2013.

Actualisation de l'inventaire des oiseaux du site « oiseaux » (ZPS) :

Cette actualisation a été effectuée par la LPO Auvergne sur l'ensemble du site.

Les cartes issues de cet inventaire sont présentées espèce par espèce.

➤ *Voir cartes et tableaux en annexe.*

M. DUGOURD demande si un inventaire exhaustif a été réalisé et de quand date cet inventaire.

M. TOURRET indique que les informations présentées ne sont pas issues d'inventaires exhaustifs, mais d'une analyse des informations collectées par les correspondants de la LPO au cours des 10 dernières années.

M. MARSY indique que les financements disponibles ne permettent pas de réaliser un inventaire exhaustif pour chaque espèce à un moment donné, car cela représenterait une somme de travail très importante. Toutefois il sera possible de proposer des études plus poussées pour certaines espèces dans les actions du prochain document d'objectifs.

Etude relative au Castor :

Une étude relative à la répartition et la dynamique des populations de Castor d'Europe dans le site Natura 2000 des gorges de la Sioule (site « habitats ») a été réalisée en 2010 en 2011 par Catiche production.

Cette étude met en lumière notamment :

- La présence régulière de l'espèce entre la confluence Sioule - Allier et le barrage de Queuille.
- Une présence discontinue et localisée entre les retenues de Queuille et des Fades, et une absence en amont de cette dernière.
- Un bon potentiel de densification et de dispersion au sein du site. Les habitats les plus favorables (ripisylve à bois tendre) sont bien présents dans les secteurs amont et présentent une bonne répartition entre St-Gal-sur-Sioule et le bec de Sioule.

M. BOILOT précise que l'espèce est également bien présente à Saint-Quintin, où il a noté des dégâts sur des peupliers autour d'un étang. Il craint que cette espèce ne devienne nuisible.

M. PEYRET rappelle que le Castor est une espèce protégée. Etant en phase de recolonisation, il n'est pas étonnant de constater ponctuellement quelques dégâts.

M. LATHUILLIERE précise que l'espèce est avant-tout intéressée par les bois tendres de petite dimension, il est donc important de diversifier la végétation en bordure des cours d'eau pour qu'il ne soit pas amené à s'attaquer à des arbres de grand diamètre.

M. LATHUILLIERE estime par ailleurs que certaines précautions doivent être prises pour prendre en compte l'habitat du Castor. Notamment, pour l'entretien des abords du barrage des Fades, il propose que la coupe de la ripisylve soit réalisée de façon progressive, sur 2 ou 3 ans, plutôt qu'en une seule fois.

Ces propositions pourront être étudiées dans le cadre de la rédaction du prochain document d'objectifs.

Gestion du Marais de Vauvernier :

Un accompagnement technique de la mesure agro-environnementale (MAET) mise en oeuvre sur ce site est réalisé par le CEN-Allier. Il permet notamment d'ajuster la pression de pâturage à la fragilité du milieu.

Le développement de la végétation halophile (des sols salés) est jugé satisfaisant. Le pâturage réalisé en 2011 a été bénéfique au milieu. Le piétinement favorise la remontée du sel.

Gestion du site des landes de Péraclos :

Le site, située sur la commune de Chouvigny, vient d'être labellisé en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de l'Allier. Il s'étend sur 21 ha sur une parcelle sectionnale. Un plan de gestion a été établi pour un montant de 75 000 € sur la période 2013-2017. Un partenariat a été mis en place entre le Conseil Général de l'Allier, la Commune et l'exploitant.

La lande est pâturée par des brebis de race Blanche du Massif Central. Les premières actions prévues sont les suivantes :

- améliorer l'entretien pastoral de la lande, notamment en installant des parcs tournants pour contenir temporairement le troupeau sur les parties de landes plus ou moins délaissées,
- broyer les ronciers,
- poser des panneaux d'information et de sensibilisation,
- réaménager le parking.

M. TOURET estime que la date prévue pour le broyage des ronciers en juin est trop précoce au regard de la nidification de certaines espèces.

M. LATHUILLIERE estime également que le broyage réalisé à cette période risque de détruire les habitats nécessaires à la reproduction des insectes liés aux ronciers.

M. AURICHE explique que le broyage concerne de petites surfaces afin de constituer des mosaïques d'habitats. Le broyage à cette époque de l'année est plus efficace sur la ronce car il permet de mieux l'épuiser. Un deuxième passage est réalisé en septembre. Le broyage doit être réalisé sur 4 ou 5 ans pour être efficace.

Propositions d'actions pour 2013

L'année 2013 devrait avant tout être consacrée à l'actualisation des documents d'objectifs. Les actions suivantes sont proposées :

Animation :

- Suivi des projets.
- Promotion de la charte Natura 2000 et des contrats.

Réactualisation des deux documents d'objectifs :

- Finalisation de la cartographie des habitats.
- Organisation d'une réunion de travail pour la présentation de l'état des lieux actualisé et la redéfinition des objectifs des sites.

Questions diverses

M. MAVAIN indique qu'une étude est en cours sur sa commune (Mazerier) pour l'élaboration de la carte communale et demande pourquoi une évaluation d'incidences Natura 2000 est demandée alors qu'aucune construction n'est prévue dans le site.

M. PEYRET et M. ANTOINE répondent que les documents d'urbanisme doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dès lors qu'un site est présent sur la commune ou à proximité, mais que cette évaluation est proportionnelle aux enjeux. En l'absence d'enjeu important, l'évaluation des incidences n'engendre pas un surcoût important.

M. DUGOURD indique que la commune des Ancizes-Comps est exposée à un problème de surpopulation de sangliers issus d'une réserve de chasse fédérale. Il demande à ce que les plans de chasse soient adaptés pour prendre en compte cette problématique

M. SENEТАIRE répond que cette réserve est en cours de transfert à la société de chasse communale. Des régulations sont possibles au travers de battues, et la question de l'augmentation du plan de chasse pourra être discutée lors des commissions relatives à ces plans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie l'assistance et lève la séance.

M. le Maire invite les participants à un instant de convivialité.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Riom,



Gilles GIULIANI

PJ : Cartes et tableaux relatifs à l'inventaire des oiseaux actualisé en 2012.